



HORAIRES D'ÉTÉ

Déchetterie

La déchetterie sera fermée **le lundi 1^{er} août 2022**

Administration communale

Du 1^{er} juillet au 31 août 2022,
le bureau communal
est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi	Fermé
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	09h00 à 11h00

Dès le 1^{er} septembre 2022, reprise
de l'horaire habituel du mardi (14h00 – 17h30)

CONCOURS PHOTOS RAPPEL

Nous attendons toujours vos plus belles
photos du village à travers les saisons pour
illustrer le calendrier 2023 (voir Eclépanais N°
31/Avril 2022)

Vous pouvez nous les transmettre :

- par mail à admin@eclepens.ch
- via un lien internet
- sur une clé USB à déposer à
l'administration communale

Nous vous remercions d'avance de votre
participation.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 16 juin 2022, Le conseil communal a pris la décision suivante :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2021
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation, de sécurisation et aménagement paysager de la place extérieure de l'UAPE et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 pour ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire RC305-B-P, ZI les Portettes (Route d'Oulens) et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 580'500.00

Comme il l'avait déjà annoncé, le Président du Conseil communal, M. François Reymond, ne s'est pas représenté lors du renouvellement annuel du bureau et des commissions.

C'est l'actuel premier vice-président, M. Bertrand Favre, qui a été élu et son mandat a débuté le 1^{er} juillet 2022

Les membres du Conseil ont remercié M. François Reymond pour tout l'excellent travail accompli de 2016 à 2022 et lui ont remis une attention.

Composition du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2022 :

- Président : M. Bertrand Favre
- 1^{er} Vice-président : M. Jean Philippe Murset
- 2^{ème} Vice-Président : M. Raoul Bortolotti
- Secrétaire : Mme Sylviane Chappuis
- Scrutateurs : Mmes Cindy Martignier et Noémie Dizerens



Entourant le Président sortant, de gauche à droite ; M. Jean-Philippe Murset, M. Bertrand Favre, M. Raoul Bortolotti et, Mme Sylviane Chappuis.

RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION

Une étude est actuellement menée pour la régionalisation de l'épuration Haute Venoge-Veyron (EHVV). Elle regroupe 15 communes : Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples. Deux séances d'information ouvertes aux populations des communes concernées auront lieu

- le mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à la salle polyvalente de L'Isle
- le jeudi 8 septembre 2022 à 19h30 à la salle du Casino de La Sarraz

Les personnes responsables présenteront cet important projet et seront à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

PLAN CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Nous vous rappelons les

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS :



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété : hauteur 2 m.;
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.



Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m. de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **ainsi que de ramasser sur la voie publique les résidus tombés des arbres sis sur leur propriété.** Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, avant 7h et après 22h en semaine, ainsi que durant les repas de midi.**

Nos employés communaux s'efforcent au mieux d'entretenir les bords de route et les trottoirs. Les produits de traitement ayant été abolis, les méthodes employées actuellement demandent plus de temps. Nous vous remercions par conséquent de votre compréhension et de votre indulgence.

TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

PRÉSENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Création et maintien du lien avec la jeunesse dans la rue

Visibilité, écoute, rencontres et médiations

PROJETS COLLECTIFS

Mise sur pied d'activités et de projets ciblés avec/pour les jeunes

Projets, motivation, événements, loisirs

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Informations, soutien et orientation dans le réseau en fonction des besoins

Administratif, dettes, logement, précarité formation, emploi, relations

TRAVAIL EN RÉSEAU

Collaboration avec les partenaires du réseau

Communes, écoles, familles, services d'aide

BUS DE PRÉVENTION

Antenne mobile de prévention des comportements à risque aux abords des écoles, dans l'espace public et dans les manifestations liées à la jeunesse

Santé, consommations, violences, sexualité



Pour la région de La Sarraz

Glen Willis
glen.willis@avasad.ch
+41 79 159 19 56

Bus de prévention pour le district de Morges

Gérald Magnin
gerald.magnin@avasad.ch
+41 79 623 30 16



Offert par les communes du district de Morges
espace-prevention-lacote.ch

SECRÉTAIRE MUNICIPAL(E) – MISE AU CONCOURS

La Municipalité d'Eclépens met au concours le poste de

SECRÉTAIRE MUNICIPAL(E) (poste à 60 %)

Vous trouverez la description complète du poste sur l'annonce affichée au pilier public et publiée sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

Les dossiers de candidature complets, comprenant lettre de motivation, CV, photo et copie de certificats sont à adresser **jusqu'au 30 juillet 2022** à :

Municipalité d'Eclépens - M. Claude Dutoit, Syndic - Rue du Village 24 - Case postale 12 - 1312 Eclépens avec la mention «Postulation».

Renseignements : Administration communale d'Eclépens, 021 866 72 12, admin@eclepens.ch.

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant au profil demandé.

AMIANTE – PRÉCAUTIONS EN CAS DE TRAVAUX

Nous vous rappelons que toutes transformations ou rénovations, même intérieures, doivent être signalées à la Municipalité

Des précautions à prendre sont nécessaires en cas de travaux de maintenance, transformation ou rénovation même si ces travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire.

Tout bâtiment construit avant 1991 peut contenir des matériaux contenant de l'amiante. Toute intervention sur ces matériaux peut donc représenter un risque d'exposition à l'amiante.

Chaque action mécanique est dangereuse parce que l'objet poncé, percé, fraisé, brisé ou scié peut libérer de grandes quantités d'amiante.

Propriétaires : prudence lors de rénovations

Les propriétaires sont responsables de la sécurité et de l'état sanitaire de leurs bâtiments. Si l'un d'eux est susceptible de contenir de l'amiante, il faudrait procéder aux vérifications correspondantes avant d'entamer des rénovations ou de confier des travaux à des artisans.

Il convient de prendre des mesures de protection lors de toute action entreprise sur des produits de construction contenant de l'amiante, même s'il s'agit de petites réparations ou de travaux de maintenance. Il est souvent nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées dans les travaux d'assainissement.

Des vérifications faites bien à l'avance, même si aucune rénovation immédiate n'est prévue, permettent non seulement de mieux planifier des rénovations futures, mais également de détecter les risques pris par les habitants et de prendre les mesures adéquates.

En cas de soupçon précis, il convient souvent de procéder à une analyse de matériaux dans un laboratoire spécialisé.

AGENDA :

- Du 29 juin au 3 août 2022 Mise à l'enquête des modifications apportées au plan d'affectation communal (plan de la commune + plan du village)
- Lundi 1^{er} août 2022 Fête nationale – Bâtiment polyvalent
- Dimanche 14 août 2022 Culte à 10h à Eclépens
- Samedi 3 septembre 2022 Caves ouvertes et marché du terroir – Château d'Eclépens
- Dimanche 25 septembre 2022 Votation fédérale

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Plusieurs titulaires ayant souhaité mettre un terme à leur fonction de patrouilleur scolaire, nous sommes à nouveau à la recherche de personnes désirant occuper cette fonction. Cette activité, rémunérée à hauteur de CHF 30.- de l'heure, n'est pas réservée aux personnes retraitées, et nous invitons vivement les parents, soucieux de la sécurité de leurs enfants, à mettre à profit de leur temps pour assurer la sécurisation des passages piétons. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter l'administration communale.



MOUSTIQUE TIGRE

Prévention contre le moustique tigre

Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes susceptibles de s'installer dans le canton en raison du changement climatique. Il est déjà largement présent dans les pays voisins. En Suisse, il est installé au Tessin et a été récemment identifié en Suisse romande à Monthey, à Genève et, depuis 2021, dans le Canton de Vaud.

Pour freiner son installation dans le canton et ainsi limiter les risques en santé publique, la Direction générale de la santé a lancé un monitoring en 2019 et, dès l'été 2020, une campagne estivale de prévention dans les zones urbaines et périurbaines.

Risque sanitaire et désagréments

L'arrivée du moustique tigre présente des désagréments et un risque sanitaire potentiel

- Désagréments : agressif, diurne et grégaire, le moustique tigre est capable de piquer plusieurs fois de suite la même personne. Il se déplace peu, pique de jour et peut se regrouper en nuées très gênantes lors de repas ou de réunions en plein air.
- Risque potentiel : une fois que le moustique est devenu endémique, le risque existe qu'il serve de vecteur à des maladies tropicales comme la dengue, la maladie à virus zika et le chikungunya. En Suisse, chaque année, quelques voyageurs ramènent certaines de ces maladies. Lorsque le moustique tigre est présent et pour éviter qu'une personne infectée ne devienne un foyer actif, les environs immédiats font l'objet d'un traitement.

C'est pourquoi, bien que le risque sanitaire soit encore minime dans le canton, il est essentiel de signaler toute apparition du moustique mais aussi toute fièvre ou symptôme suspect au retour d'un pays à risque. Toutes les informations sur www.vd.ch/moustique-tigre

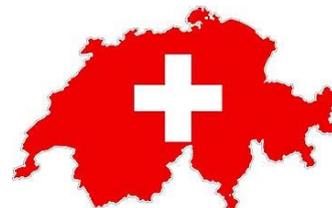
Moustique tigre

Ne l'invitons pas à l'apéro!



FÊTE NATIONALE

LUNDI 1^{ER} AOÛT 2022



La manifestation du 1^{er} août sera organisée cette année par la Société de Tir d'Eclépens et se déroulera, comme d'habitude au bâtiment polyvalent, selon le programme suivant :

- **Dès 19h00** Repas
- **Aux environs de 21h15** Partie officielle
- **Dès la tombée de la nuit** Feu d'artifice
Bar



Menu :

- ☞ Emincé de porc, sauce « Lion rouge »
Roestis, salade
Gobelet de glace
Café ou thé Fr. 10.00
- ☞ Menu enfant jusqu'à 12 ans Fr. 5.00
- ☞ Saucisses Fr. 3.00
- ☞ Saucisses, roestis Fr. 5.00



Selon la coutume, la commune subventionne le prix des repas et des boissons sans alcool.

- **Prière de vous munir d'un verre (apéritif offert par la commune)**
- Par avance merci de pavoiser
- En cas de sécheresse, toutes les mesures utiles à prévenir les accidents et les incendies sont à respecter
- Les enfants procédant aux tirs d'objets pyrotechniques ou autres sont sous l'entière responsabilité des parents.



NOUS VOUS INVITONS CHALEUREUSEMENT À PARTICIPER À CETTE FÊTE ET AU REPAS

La Municipalité

La société de Tir « Le Lion Rouge » d'Eclépens

Afin de faciliter les tâches logistiques des organisateurs,

NOUS VOUS INVITONS À VOUS INSCRIRE POUR LE REPAS

Auprès de l'administration communale

- Par téléphone 021 866 72 12
- Par mail admin@eclepens.ch
- Par courrier Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens



Bulletin à retourner **avant le 20 juillet 2022**

Nous participerons au repas du 1^{er} août

Nom :

Prénom :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

LE CANTIQUE SUISSE

Sur nos monts quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le retour,
Les beautés de la Patrie
Parlent à l'âme attendrie ;
Au ciel montent plus joyeux
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un cœur pieux
Les accents émus d'un cœur pieux.

Lorsqu'un doux rayon du soir
Joue encore dans le bois noir,
Le cœur se sent plus heureux près de Dieu,
Loin des vains bruits de la plaine,
L'âme en paix est plus sereine.
Au ciel montent plus joyeux
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un cœur pieux
Les accents émus d'un cœur pieux.

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un très bel été**

